

Thème 2 – Les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe : promouvoir ensemble la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit

M. Eiki NESTOR, Président du Riigikogu, Estonie

Mme Maja GOJKOVIC, Présidente de la Narodna Skupstina, Serbie

M. Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée nationale, Turquie

M. Pietro GRASSO, Président du Sénat, Italie

M^{me} Maria LOHELA, Présidente de l'Eduskunta, Finlande

M. Christophe STEINER, Président du Conseil national, Monaco

M. Urban AHLIN, Président du Riksdag, Suède

M. Eduardo FERRO RODRIGUEZ, Président de l'Assembleia da Republica, Portugal

Mme Eleanor LAING, Vice-Présidente de la Chambre des communes, Royaume-Uni

Mme Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération, Fédération de Russie

Mme Valentina LESKAJ, Vice-Présidente du Kuvendi, Albanie

M. David USUPASHVILI, Président du Parlement, Géorgie

M. Pio GARCIA-ESCUDERO-MÁRQUEZ, Président du Sénat, Espagne

M. Angelo FARRUGIA, Président de la Chambre des représentants, Malte

M. Jānis VUCANS, Président de l'Assemblée des Etats baltes

Mme Ankie BROEKERS-KNOL, Présidente du Sénat (Eerstekamer), Pays-Bas

M. Jean-Claude GAUDIN, Vice-Président du Sénat, France

M. Albert FRICK, Président, Landtag des Fürstentums, Liechtenstein

Lord McFALL of Alcluith, Vice-Président de la Chambre des Lords, Royaume-Uni

Mme Christa MARKWALDER, Présidente du Conseil national, Suisse

M. Trajko VELJANOSKI, Président de la Sobranie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

M. Florin IORDACHE, Président de la Chambre des députés, Roumanie

M. Einar GUDFINNSSON, Président de l'Althingi, Islande

M. Darko PAJOVIĆ, Président de la Skupština, Monténégro

Thème 2 – Les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe : promouvoir ensemble la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit

Le Président

Deux collègues nous ont fait l'honneur de bien vouloir présenter le thème.

J'appelle en premier M. Eiki Nestor.

M. Eiki NESTOR, Président du Riigikogu, Estonie

J'ai eu l'honneur d'être membre de cette Assemblée il y a quelque 20 ans, et je suis d'autant plus heureux de me retrouver à Strasbourg et de m'adresser à vous sur un sujet qui me tient très à cœur : la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit, mais aussi la manière dont le Conseil de l'Europe et les parlements nationaux peuvent œuvrer ensemble pour faire respecter et pour protéger ces valeurs. Tous ici, nous représentons la dimension parlementaire du Conseil de l'Europe, mais j'aimerais revenir en arrière et commencer par une réflexion sur les raisons qui ont à l'origine conduit à créer cette Organisation.

En mai 1949, au lendemain des longues années de guerre et de dévastation, de souffrances et d'horreur, les dirigeants de dix pays de l'Europe de l'ouest se sont réunis à Londres pour signer un document qui allait mettre en place une institution chargée de conduire à la réconciliation de l'Europe, puis, à l'intégration. Dans le Statut de l'Organisation, l'article 1 dispose que le but du Conseil de l'Europe « est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun [...] ». »

Le temps des guerres en Europe occidentale est révolu. Si les six dernières décennies ont vu bien des changements, le Conseil de l'Europe, lui, défend aujourd'hui exactement les mêmes valeurs et principes. Son apparente résistance au changement n'est en rien une incapacité à s'adapter ; elle souligne plutôt l'intemporalité de ses principes fondateurs : l'Etat de droit, la démocratie et les droits de l'homme.

Cette Organisation, qui a commencé avec dix Etats membres, représente aujourd'hui 47 Etats et quelque 820 millions de personnes. Son plus grand élargissement date des années 1990, lorsque la chute de l'Union soviétique a offert à de nombreux Etats européens de l'Est une chance historique de prendre leur avenir en mains. Parmi eux, l'Estonie, mon pays natal. Nous savions que nous voulions être estoniens, mais aussi européens ; et, après avoir regagné notre indépendance, l'adhésion au Conseil de l'Europe fut l'un de nos premiers objectifs.

L'Estonie est une démocratie forte et transparente ; elle fait partie de l'UE et de l'Otan depuis 2004. C'est l'un des pays les plus intégrés en Europe. Je ne peux surestimer le rôle que le Conseil de l'Europe, aux côtés d'autres institutions internationales, a joué pour nous aider à parvenir où nous sommes aujourd'hui.

L'effondrement d'un régime répressif ne conduit pas, en soi, à une société ouverte. Construire des sociétés qui fonctionnent selon les principes d'Etat de droit, de démocratie et de tolérance n'est pas une mince affaire. Il y faut de l'engagement et des sacrifices, tant de la part du public que des responsables politiques, mais il faut aussi que le système international connaisse un certain niveau de stabilité. Les succès de l'Estonie – et de tous les autres pays européens – n'auraient pas été possibles sans les hommes d'Etat visionnaires qui ont su comprendre le potentiel qu'offriraient des institutions et des conventions à l'échelle de l'Europe, et qui ont apporté à l'Europe un sentiment de légitimité et de sécurité totalement absent au lendemain de la seconde guerre mondiale.

L'une des premières grandes réalisations du Conseil de l'Europe fut l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme, entrée en vigueur en 1953. Entre autres choses, la Convention garantit le droit à la vie, le droit à un procès équitable, la liberté de pensée et la liberté d'expression. La Convention a garanti aux gens que tous étaient estimés et protégés en tant qu'individus, mais elle a aussi prouvé que les Etats pouvaient travailler ensemble à des questions fondamentales.

De nos jours, la Cour européenne des droits de l'homme fonctionne comme la plus haute cour de justice européenne et, à ce titre, revêt une valeur à la fois pratique et symbolique. Elle nous rappelle notre engagement à protéger les droits de l'homme et les libertés individuelles et, par ses arrêts, elle contribue à créer des sociétés plus humaines et plus justes.

Certes, la Cour européenne des droits de l'homme, tout comme n'importe quelle autre institution ou organisation internationale, n'est pas parfaite, mais il est tout simplement faux de prétendre qu'elle ne fait rien pour améliorer la situation des droits de l'homme. Je suis profondément inquiet face aux déclarations de certains juges et responsables politiques de haut niveau d'un Etat membre, affirmant que leur pays n'est pas soumis aux décisions de la Cour et envisageant de se retirer purement et simplement de la Convention. L'Estonie est demeurée fidèle à la Convention même lorsque la Cour a rendu des arrêts défavorables suscitant des débats houleux dans la société.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis que la Russie a illégalement annexé la Crimée et commencé d'attiser le conflit dans l'est de l'Ukraine, en violation du droit international, notamment du Statut de notre Organisation. La situation sur le terrain nous rappelle tous les jours la nécessité d'une solution politique viable, respectueuse de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Tant que ces conditions ne seront pas réunies, les sanctions imposées par l'APCE quant à la participation des Russes doivent demeurer.

En politique, nous sommes souvent confrontés à un choix difficile : soit se montrer pragmatique, soit prendre des décisions fondées sur nos valeurs. J'aime à penser l'APCE comme une organisation idéaliste luttant sans relâche pour les valeurs auxquelles nous croyons. Après tout, il faut bien qu'existe en Europe quelqu'un qui fasse passer les gens et leurs droits avant tout. En l'espèce, aucun pays ne peut se prévaloir de privilèges spéciaux, aussi grand et militairement fort soit-il.

Mes chers amis, permettez-moi d'ajouter une autre dimension à la discussion sur les droits de l'homme et l'Etat de droit. Ces concepts ont prouvé leur durabilité, certes, mais ils opèrent aujourd'hui dans des contextes complètement inédits. Il est crucial de comprendre que les droits de l'homme et l'Etat de droit doivent être respectés aussi bien hors ligne qu'en ligne.

Pour un Estonien, faire un discours sans prononcer le mot « internet » tient presque de l'impolitesse, mais si j'en parle aujourd'hui, c'est parce que le lien entre la Convention européenne des droits de l'homme et le monde virtuel est très direct. Pensons aux tentatives menées par certains Etats pour filtrer internet, et par certains gouvernements pour intimider des internautes et bloquer l'accès à des contenus en ligne légitimes. Ces actions sont trop souvent menées sous couvert de sécurité nationale ou d'ordre public, et sans aucune garantie quant au respect de l'Etat de droit. Elles visent avant tout à faire taire les voix dissidentes et les avis divergents.

Cette situation est extrêmement inquiétante. Nous devons intensifier nos efforts pour promouvoir et protéger la liberté en ligne, notamment la libre circulation de l'information partout dans le monde. Internet a déjà influencé la vie politique, économique et sociale aux quatre coins de la planète, et il recèle un considérable potentiel pour améliorer encore le bien-être des gens. Néanmoins, il ne faut surtout pas oublier que cela ne peut se faire sans un total respect des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Les parlements doivent obliger les gouvernements à garantir la protection des droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'expression tant en ligne qu'hors ligne. Internet doit être garanti à tous et disponible sans aucune restriction.

Mes chers collègues, je me suis principalement penché sur le rôle du Conseil de l'Europe dans son ensemble, mais comme nous sommes tous ici pour représenter les parlements, j'aimerais dire quelques mots sur l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'Estonie occupant actuellement la présidence du Conseil de l'Europe, j'ai eu le plaisir de saluer une centaine de membres de l'Assemblée – des députés de vos pays – à Tallinn il y a juste quatre mois. Dans mon allocution, j'ai confirmé la détermination du Parlement estonien à ratifier la Convention de Lanzarote pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels pendant notre présidence. Aux dernières nouvelles, sachez que le projet de loi a été soumis au parlement cette semaine, et sera adopté avant même que nous passions la présidence à Chypre en novembre. C'est là un bel exemple de la manière dont, grâce aux conventions, l'agenda du Conseil de l'Europe se répercute au niveau des parlements nationaux et suscite le débat sur d'importants sujets. Dès lors qu'il s'agit de ratifier l'une ou l'autre de ces conventions,

je suis fier de rapporter que, au Parlement estonien, la question presque toujours posée est : « Pourquoi ne l'avons-nous pas déjà ratifiée ? » plutôt que « Est-ce vraiment nécessaire ? ».

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, nous avons remporté de belles victoires en matière de droits de l'homme, d'Etat de droit et de démocratie. Mais il nous faut redoubler d'efforts pour qu'enfin, certaines libertés fondamentales aillent de soi dans toutes les nations européennes. Bien que ces valeurs soient fondamentalement intemporelles et immuables, les faire respecter exige une parfaite compréhension de la manière dont les nouvelles technologies changent nos modes de vie et de communication.

Le Conseil de l'Europe, de même que son volet parlementaire, est et restera en première ligne dès lors qu'il s'agit de produire des solutions viables, mais aussi de dialoguer avec les gouvernements, les organisations internationales et les peuples de toute l'Europe. Etre reconnaissant pour le travail qu'il a accompli ne suffit pas. En notre qualité de membres de parlements, prenons l'engagement de nous ouvrir, d'échanger les idées et d'œuvrer au développement de la confiance, tant au plan national qu'international, afin de renforcer cette Organisation et de protéger les valeurs qu'elle représente.

Mme Maja GOJKOVIC, Présidente de la Narodna Skupstina, Serbie

Vu les thèmes dont nous débattons au cours de cette conférence, vu les défis auxquels nous devons faire face, il me semble important que nous ouvrons un dialogue franc, fait d'écoute et de coordination afin de nous permettre de surmonter la crise, conformément aux principes parlementaires.

Il est fondamental de réaffirmer les valeurs démocratiques, les droits de l'homme, et l'Etat de droit. Plus que jamais d'ailleurs, le processus de mondialisation a rapproché les peuples, mais nous traversons aussi une époque où la violence, motivée par le fanatisme et la haine, menace les droits fondamentaux de nos citoyens. Nous avons besoin de plus de démocratie, de plus de droits de l'homme et de plus d'Etat de droit si nous voulons supprimer les causes qui sont à la racine du mécontentement de nos citoyens. Nous devons utiliser ces valeurs pour construire le futur. C'est ainsi que je me félicite de la proposition formulée par nos collègues du Parlement bulgare, sous la présidence bulgare du Comité des Ministres, de tenir un Sommet des chefs d'Etat et gouvernement du Conseil de l'Europe afin de réaffirmer nos principes et nos valeurs au plus haut niveau.

La République de Serbie s'est pleinement engagée sur la voie de la construction d'une société moderne, fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe. Les droits de l'homme et l'Etat de droit ont été encore renforcés grâce au processus d'intégration de l'Union européenne et à la mise en œuvre des chapitres 23 et 24 récemment ouverts et grâce à l'acquis de l'Union européenne. Ce qui prouve que nous continuons sur la voie des institutions fortes dans l'intérêt de notre peuple.

Le nouveau parlement et le nouveau gouvernement de la République de Serbie examineront très attentivement toutes les normes qui permettent de devenir des démocraties bien développées.

L'Assemblée nationale défend toutes les valeurs du Conseil de l'Europe en Serbie, nous avons fait la promotion des valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en renforçant le parlementarisme sous toutes formes : représentation, législation, contrôle. Elue par le peuple, l'Assemblée nationale cherche sans cesse à améliorer les normes de responsabilité qui sont les siennes vis-à-vis des électeurs, de faire connaître ses activités et d'améliorer le niveau de la culture politique. Nous renforçons ainsi la réputation et l'autorité du parlement auprès des citoyens et de l'exécutif. Nous sommes aussi soucieux de sensibiliser la population aux responsabilités et droits au niveau national et international.

A partir de ces valeurs communes, notre délégation auprès de l'Assemblée parlementaire a été très active et a été très rapidement remarquée pour son travail.

Il est également important de définir des mécanismes qui permettraient à tous les membres de notre parlement de se familiariser avec les normes et les structures du Conseil de l'Europe qui ont beaucoup d'importance pour la qualité de notre travail législatif. Cela permettra aussi que les résolutions du Conseil de l'Europe et les lignes directrices en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit soient incorporées dans notre droit interne. A ce propos, je pense que la résolution 1640 adoptée en 2008 nous sera très utile. Il semble clair qu'un rôle actif au sein de l'Assemblée parlementaire est un encouragement pour les Etats à utiliser d'autres mécanismes du Conseil de

l'Europe qui leur permettront d'atteindre le niveau le plus élevé de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit.

Etant des parlementaires, notre devoir est de faire profiter davantage nos citoyens de ces mécanismes très complexes. En outre ces derniers sont autant d'instruments de soutien aux mesures mises en œuvre dans nos sociétés à long terme. La coopération entre l'Assemblée parlementaire et les parlements nationaux est fait d'un dialogue permanent grâce aux procédures de monitoring. Par exemple, l'Assemblée parlementaire, grâce à cette procédure de suivi, a insisté pour que le droit serbe inclue une disposition qui stipulerait que le mandat parlementaire est détenu par un parlementaire et non par un parti politique.

Jusqu'à présent l'Assemblée parlementaire a apporté une contribution importante à la mise en œuvre de normes démocratiques. Cela étant, il est important de souligner que ce mécanisme, comme d'autres mécanismes du Conseil de l'Europe, doit être utilisé de manière équilibrée et transparente si nous voulons préserver la crédibilité de notre organisation et l'efficacité de ses mécanismes.

Si nous voulons que les valeurs clés de l'organisation soient mises en œuvre, il nous faut une bonne coopération entre nos parlements et le Conseil de l'Europe dans le cadre de la préparation des résolutions de l'Assemblée parlementaire, mais aussi dans leur application. Au fil des années cette coopération nous a donné une base robuste de normes que nous n'avons cessé d'améliorer. Comment cela fonctionne-t-il dans la pratique ? Afin d'illustrer la coopération entre les parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire je me limiterai à donner comme exemple une possibilité. Lorsque des Etats membres reconnaissent que certains aspects de l'Etat de droit ou de la protection des droits de l'homme sont perfectibles, différents défis se présentent à eux pour la mise en œuvre de normes plus exigeantes et ils peuvent se fonder sur les solutions et principes fournis par le Conseil de l'Europe. C'est ainsi que ces valeurs et ces pratiques peuvent être intégrés dans le droit interne. Des solutions législatives sont proposées par le Conseil de l'Europe. Ce sont autant de bons exemples qui deviennent progressivement partie d'un socle commun. C'est pourquoi nous avons besoin du Conseil de l'Europe qui est le gardien des principes fondamentaux et des bonnes pratiques.

Pour conclure, je dirai que dans le cadre de l'amélioration de notre coopération, et afin de promouvoir encore davantage les valeurs communes, il est nécessaire de soutenir les initiatives de l'Assemblée parlementaire et ses campagnes, y compris la campagne NiHaine-NiPeur qui a été lancée par le Président Agramunt, l'Alliance contre la haine ainsi que les campagnes contre les violences faites aux enfants. J'aimerais saisir l'occasion pour vous inviter tous, chers collègues, à vous associer à ces campagnes, à inviter vos parlements et vos populations à participer à ces campagnes. C'est ainsi que nous pouvons contribuer concrètement à la promotion de l'Etat de droit et renforcer la prise de conscience de l'importance de ces valeurs.

Le Président

Cette intervention conclut les introductions. Le premier orateur figurant sur la liste est M. Ismail Kahraman.

M. Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée nationale, Turquie

J'aimerais exprimer à vous toutes et à vous tous ma gratitude. Nous parlons des questions les plus essentielles pendant cette conférence. Je suis convaincu que cela donnera un espoir au monde entier.

Je veux dire un grand merci au Président Agramunt et au Secrétaire Général Jagland pour le soutien qu'ils nous ont apporté le 15 juillet et au-delà, lors de l'odieuse tentative de coup d'Etat. Les responsables de celui-ci ont démontré clairement l'inacceptabilité de leur acte. Quelles que soient les circonstances, une telle tentative de prise de pouvoir ne saurait être acceptée. Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire étaient à nos côtés pendant ces événements et ont exprimé leur soutien. Mais j'aimerais dire avec regret que nombre de voisins amicaux ont dit que nos mesures contre l'organisation terroriste étaient excessives. Quelques accusations insidieuses ont été proférées contre nos mesures. On nous a appelé à la modération dans la lutte contre cette organisation pourtant terroriste. Mais les choses doivent être bien comprises. Ce qu'il faut, c'est condamner de manière claire ce type d'actes et leurs auteurs. Il aurait été beaucoup utile, et conforme à l'esprit des pères fondateurs du Conseil de l'Europe de condamner leurs agissements. Les actes de trahison étaient sans précédent,

mais la réaction de l'opinion publique a été également sans précédent. Il y a eu une condamnation sans équivoque de cet acte haineux. Des femmes, des hommes se sont rendus dans la rue, ont mis en danger leur vie pour défendre la nation.

Au cours de la même soirée, le Parlement a été convoqué pour une session extraordinaire, alors que des bombes tombaient du ciel. Dès le lendemain une déclaration conjointe a été signée par tous les partis appelant à la défense de la démocratie. Notre Président, Recep Tayyip Erdogan, a demandé que soit organisée une grande manifestation de protestation à Istanbul pour dire non à toute tentative de coup d'Etat, non à la violence. 5 millions de personnes ont manifesté. Il est impératif d'enquêter sur les personnes qui se cachent derrière cet acte grave de trahison. C'est pour cela que notre pays a dû déclarer l'Etat d'urgence et prendre des mesures de précaution. Une fois de plus, le coup d'Etat était sans précédent et nous devons dire que la menace terroriste est aussi sans précédent dans notre pays. La menace terroriste vient d'une organisation qui a un agenda caché, qui s'est infiltré dans le judiciaire, dans les forces de sécurité et dans d'autres institutions du pays. Vous comprendrez qu'il est absolument indispensable d'éradiquer ces terroristes. Des mesures de précaution contre le terrorisme ont été mises en place pour que ces individus soient traduits en justice. Il ne faut qu'il n'y ait aucun doute, quel qu'il soit, sur notre volonté de respecter notre Constitution ainsi que les conventions, y compris la Convention européenne des droits de l'homme, auxquelles nous sommes partie.

Certains médias d'autres pays ont laissé entendre que la Turquie violait les droits de l'homme, la primauté du droit et ne respectait pas les accords internationaux. Mais ce ne sont que des mensonges.

Certaines déclarations insidieuses ont fait allusion à un islam politique. En fait c'est mal interpréter et abaisser au plus bas niveau la réaction qui fut celle de nos concitoyens. Dans nombre de pays européens, il semblerait qu'une nouvelle vague d'intolérance se déclenche. Des personnes sont descendues dans la rue avec le drapeau turc et se sont vus arrêter, ce qui semble être la marque d'un pays totalitaire plutôt que d'une démocratie. Que s'est-il passé lors de la tentative de coup d'Etat et après ? La démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit sont considérés comme des principes incontournables, cela est réitéré dans tous les débats publics. Tous les citoyens, et même les enfants dans les écoles, participent à ces débats. Après le 15 juillet, la Turquie est très observée, mais nous nous améliorons en matière de démocratie.

Certains font prêcher pour inciter à boire de l'eau, mais en secret ils boivent du vin. Ils me font penser à ceux qui essaient de contrôler ce que fait la Turquie. Chacun devrait balayer devant sa porte.

Je suis étonné par certaines questions qui ont été soulevées au sein de l'Assemblée parlementaire. On a demandé la suspension des droits, notamment de vote, de la délégation turque, la mise à l'épreuve de la Turquie. Tout cela est inacceptable et se ferait au détriment du peuple turc, dont les élus sont les représentants.

Chers amis, ce que nous devons faire, c'est coopérer, œuvrer ensemble. Si nous voulons que règne la tolérance, il faut un effort concerté. Si ensemble nous luttons pour la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit, il faut que nous nous rapprochions, que nous ouvrons les canaux de communication qui nous permettent d'œuvrer de manière collective, de renforcer nos institutions, ce qui est indispensable pour tous.

(M. Thommessen, Vice-Président, remplace M. Agramunt au fauteuil présidentiel.)

M. Pietro GRASSO, Président du Sénat, Italie

Chers collègues,

Cette réunion, et plus particulièrement cette session sur le rôle des assemblées parlementaires et le Conseil de l'Europe, interviennent à un moment très difficile pour notre continent et pour la communauté internationale. Sans aucun doute, il y a beaucoup de sujets de préoccupation mais il y a aussi des motifs d'espérer. Les migrations et le flux des réfugiés, le terrorisme international, la crise économique, l'augmentation des inégalités, les tensions politiques, une population vieillissante, sont des éléments qui changent la face de l'Europe. De ce fait, les nationalistes et populistes exploitent l'anxiété de nos concitoyens dans le but d'accroître leur méfiance et leur désaffection et ainsi remettre en cause notre

héritage commun de droits, de démocratie et la richesse provenant de la diversité et de la transmission mutuelle de la culture.

Nous devons, face à cela, faire front commun, c'est le seul moyen de prévenir d'empêcher la marginalisation géopolitique de notre continent et la croissance de scénarios de pauvreté et de dystopie. Cette voie est celle du Conseil de l'Europe, de son Assemblée parlementaire, de la Convention européenne des droits de l'homme, en un mot, celle d'un système complet de règles et de principes qui ont vu le jour ici et qui est l'une des plus grandes réalisations de l'humanité.

En 1942, un juge britannique, Lord Atkin a écrit de façon mémorable que la loi ne devait pas plier face au fracas des armes, la loi n'est pas silencieuse. Nos lois communes ne sont pas silencieuses, chers collègues, la langue qu'elles parlent est la même en temps de paix et en temps de guerre. Malgré ma solidarité avec les pays confrontés à des situations extraordinaires, j'estime que les droits de l'homme ne peuvent être suspendus que dans des circonstances vraiment exceptionnelles et que nous devons tous assurer la mise en œuvre intégrale et constante de nos programmes communs, dans les lois et les politiques de sécurité. Je pense aux politiques contre le terrorisme. Nous en avons parlé lors de la réunion des orateurs européens en mai dernier à Luxembourg. Le défi auquel nous sommes confrontés est complexe et sans précédent. Nous avons besoin d'une action militaire pour contrecarrer les capacités symétriques de Daesh sur le terrain au Moyen-Orient, d'une action financière afin de cibler leurs ressources économiques ; de moyens judiciaires, de renseignements et d'investigations afin d'empêcher de nouvelles attaques terroristes asymétriques en Europe et dans le monde, d'action politique visant à promouvoir des accords entre les différentes puissances pour assurer la protection et la représentation des différentes composantes ethniques, sociales et religieuses dans les zones instables, ainsi que par un soutien approprié à la croissance économique et structurelle. Nous devons également envisager des politiques sociales dans nos propres pays afin de réduire les inégalités et de prévenir la marginalisation et l'exclusion, facteurs qui nous rendent vulnérables à la radicalisation et à l'anarchie.

Nous devrions rendre la coopération politique et technique entre nos pays plus concrète et efficace. Nous devons trouver un juste équilibre entre sécurité et liberté. Ce n'est pas une tâche facile, mais c'est ici que nous devons trouver des solutions grâce à un dialogue renforcé avec le Conseil de l'Europe, la Cour, les juges nationaux, nos gouvernements et le parlement. Nous devons faire un effort pour harmoniser nos outils législatifs, judiciaires, d'enquête et autres, nécessaires au renforcement de notre coopération judiciaire et opérationnelle

Ceci n'est pas l'exclusivité des gouvernements. Bien au contraire. Nous, députés et parlementaires, avons un rôle essentiel à jouer car nous surveillons les politiques gouvernementales et veillons à ce que leurs mesures et leurs politiques soient conformes à nos valeurs fondatrices et à la dignité humaine. Nous devons également refuser d'être tentés de réagir à des actes barbares en appliquant des mesures d'urgence, en violation des droits et en nourrissant la méfiance et la discrimination envers les autres.

Actuellement même le gouvernement italien cherche un équilibre entre la confidentialité nécessaire dans le cadre des politiques de sécurité et le pouvoir des parlements de contrôler l'action du gouvernement et de définir les politiques afin de garantir que les intérêts des citoyens soient correctement représentés à tout moment. Cette tâche est accomplie par le biais des rapports du gouvernement au Sénat et à ses commissions, souvent grâce à la participation de la commission conjointe de surveillance des services de renseignement, qui est régulièrement, et confidentiellement, informée des actions des services de renseignement.

Je pense qu'un échange de vues sur ces aspects devrait faire partie de notre travail commun. Merci.

M^{me} Maria LOHELA, Présidente de l'Eduskunta, Finlande

Il semblerait que la vie devienne chaque jour de plus en plus complexe. Ici, en Europe, nous jouissons d'un bien-être inimaginable, mais en même temps nous luttons contre des tendances qui viennent défier

nos valeurs fondamentales et nos grands principes démocratiques. Ces valeurs sont à la base de la prospérité qui règne sur notre continent.

La sécurité nous donne des inquiétudes. Compte tenu des multiples événements tragiques inattendus et des tensions accrues, il est important d'élargir notre point de vue sur la sécurité. L'histoire a montré qu'en l'absence d'institutions démocratiques fortes, la sécurité et la stabilité sont fragiles. En d'autres termes, il ne peut y avoir de sécurité et de stabilité politiques sans sécurité démocratique. Des institutions et des pratiques démocratiques qui fonctionnent bien, telles sont les conditions préalables à cette situation. Les parlements sont naturellement parmi les institutions importantes – voire les plus importantes.

Pour être fortes, les institutions démocratiques ont besoin de la confiance du peuple – des électeurs ; et c'est là que nous, parlementaires, décideurs politiques, devons nous regarder dans une glace. J'aime à me penser comme une femme très ordinaire. Je viens d'un milieu très ordinaire – d'une famille très ordinaire –, et je suis sûre que la plupart des responsables politiques ne se considèrent pas autrement que comme des citoyens ordinaires, monsieur ou madame tout-le-monde... Pourtant, parfois, je me demande si nous réagissons vraiment ainsi. En tant que présidente, j'écoute le débat politique en salle plénière. Ecouter est un excellent exercice car, à cet instant-là, on se concentre à cent pour cent sur ce que l'autre dit au lieu de réfléchir à la manière dont on va formuler la réponse. Et, souvent, je m'interroge : « Qu'est-ce que les électeurs peuvent bien penser ? Faisons-nous paraître les choses trop compliquées ou, au contraire, trop faciles ? Est-ce que nous avons l'air honnêtes ? Est-ce que nous parlons de faits ou, simplement, d'impressions ? Nous cachons-nous derrière le dos (ou la décision) de quelqu'un, ou rejetons-nous la responsabilité de nos problèmes sur d'autres ? » À cet égard, il me semble que nous pourrions mieux faire.

Il nous faut travailler d'une manière qui inspire confiance aux gens. Nous devons écouter leurs réactions et leurs préoccupations, et répondre de manière compréhensible, honnête et directe. Les procédures et les élections législatives doivent être transparentes et fiables. Nous devons entendre les personnes avec qui nous ne sommes pas d'accord. Nous devons prendre en compte tout le spectre du champ politique et, dans le même temps, faire preuve de leadership et de détermination et montrer que nous pouvons prendre des décisions et nous y tenir. L'exercice de toutes les responsabilités et activités publiques doit être fondé sur la loi et sur les principes convenus en commun – l'Etat de droit.

Respecter le rôle de l'opposition et l'impliquer dans les processus démocratiques, voilà qui est vital. La démocratie est, par définition, une société multipartite où cohabitent différentes opinions et idéologies. Tout changement de pouvoir passe par le mécanisme des élections. Les systèmes électoraux varient à travers l'Europe et dans le monde ; c'est à chaque pays de déterminer lui-même quel système sert au mieux ses intérêts. Nous pouvons partager des informations sur nos meilleures pratiques, mais non imposer notre propre modèle aux autres. Beaucoup ont tenté de le faire, et beaucoup ont échoué.

Dans une démocratie, le pouvoir est inéluctablement appelé à changer. Après des élections, une partie de l'électorat et des partis politiques se tiendra dans l'opposition, et tout peut encore basculer. Dans une démocratie, l'opposition a un rôle important à jouer. Dans les meilleurs cas, il existe des pratiques établies ou un système de dialogue et d'interaction entre gouvernement et opposition. L'opposition ne peut être exclue de toute participation au travail parlementaire ni libérée de toute responsabilité. Il est important que le gouvernement respecte le rôle et le travail de l'opposition.

L'an prochain, la Finlande va célébrer le centenaire de son indépendance. Nous avons déclaré notre indépendance de la Russie le 6 décembre 1917. En cent ans, nous avons connu de nombreuses luttes mais aussi remporté de considérables victoires. Nous, pays de l'Union européenne, nous rencontrons beaucoup d'épreuves communes – difficultés économiques, chômage des jeunes et migrations –, mais je continue d'espérer que la Finlande et que toute l'Europe sauront tirer des forces du passé. Nous devons éprouver joie et fierté face aux belles et bonnes choses que nous avons accomplies et, aussi, comprendre qu'il nous est possible de faire encore mieux dans l'avenir.

Notre mission à nous, responsables politiques, ne consiste pas seulement à résoudre les problèmes ; il s'agit aussi de créer des opportunités, de l'espoir et un climat positif. Une manière d'y parvenir consiste, tout simplement, à s'écouter et à se respecter les uns les autres. Tel est l'exemple que tous les parlements doivent montrer au peuple lorsque les temps sont durs.

Je vous souhaite tous les succès possibles dans votre importante mission.

M. Christophe STEINER, Président du Conseil national, Monaco

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je prends la parole devant vous. Il y a un peu moins de 20 ans, sous le règne du prince Rainier III, la Principauté de Monaco déposait sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. Six ans plus tard, le 5 octobre 2004, Monaco devenait le 46^e Etat membre de ce lieu d'échange et de dialogue au service de la paix et de la démocratie. Comme j'ai pu le constater depuis ce matin, les échanges sont nombreux et variés.

Sous l'impulsion de son Altesse Sérénissime, le prince Albert II, la coopération entre la Principauté et le Conseil de l'Europe n'a cessé de croître. Et c'est dans la défense des valeurs humanistes, chères au cœur de notre souverain, que la principauté a continué de renforcer ses liens avec le Conseil de l'Europe en ratifiant 38 conventions.

Il me faut aussi souligner non seulement la forte implication de notre délégation dans les travaux de cette Assemblée, que ce soit au sein de ses différentes commissions, ou en tant qu'observateurs lors des élections à l'étranger, mais également le travail remarquable accompli sous la conduite de Jean-Charles Allavena, président de la délégation, en collaboration avec M. Jordi Xuclà, lequel a joué un rôle crucial dans la sortie de Monaco du dialogue de postsuivi le 23 avril 2015.

Le dialogue, la compréhension et le respect de l'autre, qui découlent de la pluralité de cette Assemblée, sont les outils indispensables à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Effectivement, ce n'est que par le dialogue, la compréhension et le respect de l'autre que nous parviendrons à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix. De la démocratie athénienne à la démocratie moderne, ce régime, ou dirais-je plutôt, cette convention qui lie gouvernants et gouvernés, a toujours su triompher des tragédies de l'histoire. De la révolution industrielle à la révolution numérique, chaque bond en avant est un nouveau défi et nous ne pouvons tenir pour acquis ce bien précieux qu'est la liberté garantie par la démocratie.

Rousseau pensait, comme Montesquieu, que la loi ne change pas les mœurs. La démocratie se pense, son bon fonctionnement est avant tout affaire de mentalité. Et je ne pense pas que l'observation de chacun, à l'image du panoptique de Bentham, et l'établissement de règles strictes puissent garantir son bon fonctionnement et sa promotion si l'on n'essaie pas de comprendre et de respecter l'autre. Cette compréhension commence à l'école où seule l'éducation permet de transmettre le savoir, les valeurs et le sens de notre histoire commune. Car c'est par la connaissance de cette dernière, fondatrice de notre mémoire collective, que nous réalisons que la liberté peut se perdre sans avoir été arrachée. A ce titre, je me réjouis que le Conseil national puisse accueillir en son sein, les 3 et 4 novembre prochains, la réunion de la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est de tradition en effet que les Etats membres du Conseil de l'Europe accueillent à tour de rôle les réunions de commissions ou de sous-commissions qui se déroulent tout au long de l'année, au niveau tant gouvernemental que parlementaire, pour mener à bien les multiples travaux de cette institution. Je formule dès à présent le vœu que cette prochaine réunion en Principauté offre à nos collègues parlementaires des débats enrichissants et des échanges profitables. Je pense, et ce n'est qu'une réflexion personnelle, qu'à notre époque on ne peut concevoir ou promouvoir la démocratie sans chercher à comprendre la complexité du monde qui nous entoure et sans prendre le temps de la réflexion en écartant le diktat de l'instantanéité imposé par la communication politique et les réseaux sociaux, et qu'il faut à un moment savoir réintroduire un peu de philosophie politique.

J'ai entendu parler tout à l'heure de discours de l'état de l'Union européenne et des pères fondateurs. Vous ne m'en voudrez donc pas trop si je vous cite cette phrase de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique : « Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. » Or, dans nos sociétés en crise, ces deux derniers principes, la liberté et la recherche du bonheur, sont, pour le premier, fortement limité, d'une manière assez paradoxale pour la préserver – il suffit pour s'en convaincre d'observer le passé récent ; quant au second, ce n'est plus pour la majorité de nos jeunes qu'un mythe. Là réside le danger véritable pour la démocratie, la perte de foi en l'avenir. C'est le défi que parlements nationaux et Conseil de l'Europe doivent relever. Recréer la confiance en l'avenir, c'est le meilleur facteur pour maintenir et promouvoir la démocratie car, et vous me permettrez de citer Hannah Arendt, « on ne transmet que ce à quoi on croit ».

M. Urban AHLIN, Président du Riksdag, Suède

Nous savons tous que le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme est un élément fondamental dans une société pacifique et démocratique. Ce respect est également essentiel au développement économique et social, et à la prospérité d'un pays. Aussi est-il important de promouvoir la démocratie à travers le monde et au sein de nos propres pays. La démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit sont des valeurs fondamentales.

Le Conseil de l'Europe est né de la nécessité de bâtir une Europe en paix qui reposerait sur ces valeurs. Dans les années 1990, les pays faisaient queue pour adhérer au Conseil de l'Europe. Je me souviens... C'était une époque débordant d'aspirations positives, les pays accumulant les mesures démocratiques pour pouvoir s'intégrer aux structures démocratiques. Devenir membre du Conseil européen et du Conseil de l'Europe représentait une étape extrêmement importante. L'adhésion au Conseil de l'Europe était considérée pour un pays comme une marque de qualité attestant d'un développement démocratique.

Aujourd'hui, je ne vois pas les mêmes signes positifs. Au contraire, dans bon nombre d'Etats membres, des valeurs fondamentales telles que la démocratie et les droits de l'homme laissent à désirer. Le but essentiel du Conseil de l'Europe est en danger si nous ne sommes pas à la hauteur de nos propres normes. Or, la norme, nous savons en quoi elle consiste : tous les nouveaux Etats membres adhèrent à la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire doivent se montrer plus vigilants pour gérer dans les Etats membres les manquements aux droits de l'homme et aux principes démocratiques. Nous devons inverser cette tendance négative.

M. Eduardo FERRO RODRIGUEZ, Président de l'Assembleia da Republica, Portugal

La consolidation de la démocratie portugaise fut indissociable de la construction puis de la consolidation européenne. L'adhésion au Conseil de l'Europe il y a quarante ans et l'adhésion aux communautés européennes il y a trente ans et évidemment le rôle de notre parlement ont eu une grande importance pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit après quarante-huit années de dictature. Nous partageons cette réalité avec nos voisins de l'Europe du Sud et avec nos amis de l'Europe de l'Est. L'insertion de nos pays dans un espace d'Etats de droit démocratiques et de respect des droits de l'homme a renforcé la démocratie et les droits de l'homme dans nos pays. Les politiques de cohésion et de convergence économique, la modernisation des Etats nationaux et des institutions ont généré plus de richesses, plus de développement humain, plus d'attachement à la démocratie. Les rêves de mobilité sociale poursuivies par de nombreuses générations ont enfin pu être réalisés. Nous sommes maintenant malheureusement dans une situation beaucoup plus difficile au niveau européen. L'Europe doit redevenir un moteur de consolidation des démocraties en Europe et dans le monde. La crise économique des huit dernières années, la crise de fonctionnement de la zone euro ont placé en effet les démocraties européennes sur la défensive. On parle même de reflux démocratique.

D'autres régimes ont su profiter du vide laissé par les démocraties occidentales et ont gagné en influence à coups d'investissements et de soutiens financiers sans contreparties au niveau du fonctionnement des institutions et des droits de l'homme. Les mouvements terroristes ont profité de l'échec des « printemps arabes » et des tentatives manquées d'instauration de nouveaux Etats pour se financer et pour recruter. Dans le même temps, au plan interne, certains pans de la société dans plusieurs démocraties européennes se sont sentis abandonnés et oubliés. Beaucoup de gens ne comprennent plus ce qu'ils ont à gagner dans l'ouverture au monde, l'intégration européenne et la mondialisation. Nous devons certainement renforcer la coopération interparlementaire, l'articulation entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, la relation entre l'Union européenne et l'Espace économique européen, la coopération avec l'Afrique du Nord, la Russie et la Turquie. C'est essentiel pour la sécurité de l'Union européenne.

Nous devons porter la plus grande attention aux accords commerciaux dans l'espace atlantique et dans l'espace du Pacifique. Le commerce libre doit être un commerce équitable. Les parlements nationaux ont ici un rôle de suivi et de contrôle irremplaçable, renforcé récemment par des traités. Nous pouvons faire davantage au niveau de la coopération et de l'aide au développement. C'est essentiel pour la reconstruction des Etats et pour la consolidation des institutions démocratiques et d'une culture respectueuse des droits de l'homme. Mais nous devons par-dessus tout contribuer au niveau des

parlements nationaux à remettre l'emploi, la croissance et la convergence au cœur de l'agenda européen.

Plus les Etats qui composent l'Union européenne et le Conseil de l'Europe seront soudés et unis, plus l'arène internationale sera forte. Plus nos démocraties seront solides, plus la démocratie aura de force dans le monde, car plus de peuples vont alors nous regarder comme un modèle à suivre et nous aurons plus de moyens pour les aider à trouver les chemins du développement, des droits de l'homme et de la démocratie.

Mme Eleanor LAING, Vice-Présidente de la Chambre des communes, Royaume-Uni

Cette conférence est une bien belle manière de marquer la Journée internationale de la démocratie. Elle témoigne de la force de nos systèmes démocratiques à travers l'Europe.

Beaucoup de choses dépendent de la manière dont on définit la démocratie. Au Royaume-Uni, nous venons de vivre une période intéressante, ce que, j'en suis sûre, vous savez tous. Il y a exactement 12 semaines aujourd'hui, nous avons accompli un sérieux exercice de démocratie. Après une campagne référendaire acharnée, qui a mobilisé la réflexion d'une vaste majorité de la population, 34 millions de citoyens ont donné leur réponse à une question simple et directe : faut-il oui ou non rester dans l'Union européenne ? Le choix a penché en faveur du non et, à présent, on discute ferme sur le rôle que jouera notre parlement pour mettre en pratique le résultat du référendum.

C'est cela, la démocratie. Les responsables politiques n'obtiennent pas toujours la réponse qu'ils souhaitent, mais quand le peuple a parlé, sa volonté doit être entendue. Ainsi, le Royaume-Uni s'apprête à quitter l'Union européenne. Mais, je suis ravie qu'il soit, et qu'il demeure, un membre actif et enthousiaste du Conseil de l'Europe. Cette assemblée est un excellent forum pour échanger des idées et, tous, nous gagnons beaucoup à apprendre les uns des autres sur les façons de promouvoir et d'améliorer les rouages de notre démocratie.

La Chambre des communes reconnaît depuis longtemps ses devoirs en matière de promotion de la démocratie, et nous continuons de le faire de plusieurs manières qui pourraient peut-être vous intéresser. Le président, M. John Bercow, a mis en place une commission sur la démocratie numérique. Cette commission a identifié les mesures à prendre par le parlement et adressé des recommandations au gouvernement, notamment concernant le possible usage du vote électronique. Notre parlement ambitionne de devenir totalement interactif et numérique, de s'adapter aux différents moyens dont usent aujourd'hui les citoyens pour participer plus facilement au processus démocratique.

En 2015, la Chambre des communes a créé le comité des pétitions, qui a mis en place une nouvelle forme d'engagement public. Les pétitions – presque toujours lancées à l'initiative de citoyens – qui recueillent 100 000 signatures font généralement l'objet d'un débat à la Chambre. L'on considère que l'ordre du jour parlementaire doit répondre aux préoccupations publiques dans les plus brefs délais. Plus de 21 millions de signatures aux pétitions ont déjà été reçues.

Récemment, nous avons innové en lançant des débats numériques dans notre deuxième chambre des débats. Nous avons utilisé Twitter pour permettre au public de participer aux discussions et de suivre ensuite les débats. L'objectif est de donner la parole au public, d'apporter aux députés une ressource utile, d'informer plus largement les débats et, par là même, de renforcer leur dimension démocratique. Des organisations caritatives et des citoyens nous ont dit apprécier cette méthode, la jugeant excellente pour ouvrir le débat et pour davantage faire entendre la voix du peuple.

Vous savez tous – certains en ont fait récemment l'amer constat – combien la démocratie peut être fragile et combien la liberté qu'elle protège peut si facilement s'effriter, voire disparaître. Comme le déclarait Winston Churchill aux premiers temps du Conseil de l'Europe : « *jaw-jaw is better than war-war* »... le dialogue est préférable à la guerre. Il était optimiste, non ? Mais, bien entendu, il avait raison ; et nous savons pertinemment que cela ne pourra avoir lieu que si nous y travaillons.

C'est pourquoi il est particulièrement opportun de célébrer la Journée internationale de la démocratie en parlant de la démocratie, ici et maintenant, devant cet aréopage international.

Mme Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération, Fédération de Russie

Aujourd'hui l'Europe connaît une période dramatique de son histoire. Elle est en effet confrontée à un choix fondamental, celui de l'union ou de la scission. Malheureusement sont revenus dans notre quotidien la logique des sphères d'influence et de la confrontation des blocs, et de nombreux Européens sont les victimes, les otages de la géopolitique. Des peuples entiers sont confrontés à des choix artificiels, obligés de rompre leurs liens historiques avec leurs voisins.

La rhétorique sur les droits de l'homme doit être exprimée en termes concrets. Il n'est pas acceptable que dans un cas on crie à la violation des droits de l'homme alors que dans une autre situation tout à fait analogue on préfère fermer les yeux. Apparemment l'idée s'est installée que lorsque quelques-uns souffrent, on viole les droits de l'homme, mais que si des millions souffrent, c'est de la politique. Et pour des raisons politiques on voit que des sanctions sont imposées de manière massive à des citoyens. Par exemple, aujourd'hui, les citoyens russes en Ukraine sont menacés de se voir privés du droit de vote aux élections au Parlement russe. Les structures européennes essaient de punir le peuple de Crimée uniquement parce qu'il a utilisé un droit fondamental, le droit à l'autodétermination pourtant inscrit dans les textes de l'Organisation des Nations Unies. Les Criméens se voient limiter leurs droits à la circulation, aux services de banque et de téléphonie. Les radicaux et les extrémistes essaient de couper l'électricité et l'eau courante à des milliers de personnes. Pourtant le peuple national de Crimée a retrouvé tous ses droits en revenant dans sa patrie mère. Pour la première fois la langue tatare a reçu le statut de langue d'Etat sur un pied d'égalité avec le russe et l'ukrainien. C'est inscrit dans la Constitution criméenne, le droit d'ouvrir une école pour l'apprentissage de la langue de Crimée a été accordé. Pour la première fois dans l'histoire, une chaîne de télévision a été autorisée qui diffuse également en langue tatare.

Après la réunification, un oukase a été pris par le Président de la Russie sur la réhabilitation des personnes qui avaient été déportées pendant la guerre. Le peuple de Crimée est multinational, c'est la vérité. Les parlementaires européens indépendants ont pu le constater de leurs propres yeux en se rendant en Crimée. C'est la réalité et tout le reste, y compris ce que nous avons pu affirmer dans cette salle n'est qu'une spéculation politique. Malheureusement, l'Europe s'est accommodée d'un terme inacceptable : « non-citoyen ». Il y a des crimes monstrueux des radicaux nationalistes qui n'ont pas fait l'objet d'aucune enquête et c'est devenu malheureusement une pratique habituelle d'interdire les médias, de censurer les livres, les films d'engager des poursuites contre ceux qui auraient des pensées divergentes, d'empêcher la liberté des églises, des temples, des studios de télé. Au XXI^e siècle, cela semble être une politique barbare. C'est néanmoins la réalité d'aujourd'hui. Les institutions européennes soit font mine de ne rien voir, soit taisent ces problèmes. C'est extrêmement dangereux. En effet, si l'on ferme les yeux sur les nazis et les radicaux de tous horizons, on ne les verra pas entrer demain dans nos maisons.

De plus en plus de réfugiés cherchent à aller ailleurs, à l'étranger. La Russie essaie de résoudre de manière effective les problèmes sociaux d'un grand nombre de réfugiés. C'est pourquoi nous comprenons très bien les pays européens qui sont confrontés à une migration massive, incontrôlée. Les personnes fuient leur pays où il y a une ingérence extérieure, une imposition par l'extérieur de ce qu'on appelle la démocratie par laquelle on essaie d'empêcher les pratiques traditionnelles. Ces ingérences extérieures conduisent à des bains de sang, au chaos, à une catastrophe humanitaire. La primauté du droit, du vote libre et souverain, voilà ce qui doit être la priorité absolue. Une ingérence extérieure, où qu'elle soit, quelle qu'elle soit, une tentative de coup d'Etat, une ingérence dans la politique souveraine d'un Etat, c'est une ingérence contre la démocratie et ses institutions. Nous avons vu à quoi cela conduisait en Libye, en Irak et dans de nombreux autres pays.

Pour résoudre le problème des migrations massives, il faudra lutter contre ses racines, retrouver les conditions nécessaires au retour des réfugiés sur leur terre natale. Il faut mettre un terme au terrorisme, reconstruire les maisons, les écoles, les hôpitaux, donner aux hommes et aux femmes une vie pacifique et digne.

Une des valeurs européennes a toujours été d'aider ceux qui sont dans le besoin. Aujourd'hui les valeurs européennes sont souvent diluées ou font l'objet d'une application du principe deux poids, deux mesures qui frôle parfois le cynisme. Pour en donner un exemple clair, une décision qui n'a rien d'humain, une décision inacceptable, immorale a été d'empêcher l'équipe nationale russe de participer aux Jeux paralympiques. Comment peut-on imposer une telle sanction collective, comment peut-on empêcher toute notre équipe de femmes et d'hommes, de sportifs qui sont peut-être limités dans leurs capacités physiques mais qui ont une volonté sans limite, qui sont l'espoir, le modèle pour des millions

de personnes, mais même d'eux la politique n'a pas eu pitié. Et ce alors que l'on entend des nouvelles sensationnelles sur le doping de masse dans les équipes américaines et autres, avec l'assentiment de l'Agence mondiale contre le dopage. Est-ce acceptable ?

Les hauts idéaux de l'olympisme ont à plusieurs reprises rassemblé les peuples et empêché des guerres, mais aujourd'hui ils sont devenus l'instrument de la géopolitique. Aujourd'hui il est indispensable de faire des efforts concertés pour lutter contre les défis et les menaces, encore plus qu'auparavant. A cette fin il est absolument indispensable qu'il y ait un dialogue interparlementaire. La Russie participe activement à toutes les institutions du Conseil de l'Europe. Je donnerai un excellent exemple du fruit de cette concertation : le travail réalisé avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Par contre, malheureusement, au sein de l'Assemblée parlementaire c'est le régime des sanctions qui prévaut. Nous considérons qu'aucune délégation nationale ne devrait être discriminée, privée de ses pouvoirs. Cela contredit l'esprit même du parlementarisme, cela contredit le statut même du député, son mandat qu'il reçoit exclusivement des électeurs ; Nous considérons qu'en la matière il faut absolument amender le Règlement de l'Assemblée parlementaire. Si dans nos parlements nationaux une majorité se permettait de priver de ses droits une minorité, tous les parlementaires crieraient à une grave violation de la démocratie.

Cette année nous célébrons le 20^e anniversaire de notre adhésion au Conseil de l'Europe. Il serait extrêmement utile que notre coopération s'améliore. Ces derniers temps nous avons bénéficié du travail du Conseil de l'Europe, nous avons amélioré notre législation, nous avons ratifié les grandes conventions du Conseil de l'Europe, le système démocratique de la Russie s'est mis en place dans des temps très courts. Notre système politique, notre système électoral, nos institutions civiles continuent de se développer. C'est un processus qui se fait dans le respect absolu des normes et des valeurs européennes. Nous avons choisi une voie qui tient entièrement compte des traditions nationales et historiques de plus de 190 peuples de la Russie. Voilà ce qui unit tous ces peuples et c'est cette approche qui doit unir aussi l'Europe. La Russie est favorable à une Europe sans clivage, de Lisbonne jusqu'à Vladivostok. Nous voulons une sécurité commune pour tout le monde, et non pas pour quelques élus. Notre multiculturalisme véritable doit être un modèle. Ce modèle du Conseil de l'Europe doit être diffusé.

Nous sommes la plus grande fédération du monde, qui comprend le plus grand nombre de religions et de nationalités. Il faut ouvrir le plus possible le dialogue. L'Europe ne peut plus se permettre le luxe des scissions, des clivages et des confrontations. Nous avons trop de problèmes communs. Je suis convaincue que les contacts, y compris bilatéraux, en marge de la conférence sont très utiles. Nous avons beaucoup de problèmes communs, travaillons à leur résolution.

Mme Valentina LESKAJ, Vice-Présidente du Kuvendi, Albanie

Notre expérience a montré qu'il ne peut y avoir de normes démocratiques de gouvernance en l'absence de vision, de courage et de détermination à réformer nos Chambres. À cet égard, les parlements nationaux ont fort à faire, mais je suis sûre que nous pouvons redoubler d'efficacité en coopérant et en partageant nos valeurs communes en tant que membres du Conseil de l'Europe.

Le parlement a pour vocation et mission de garantir les normes démocratiques, l'Etat de droit et la protection des droits de l'homme. Loin de se limiter à l'adoption de bonnes lois, cette tâche consiste surtout à s'assurer de leur mise en application effective. Cette tâche, le parlement de mon pays en a fait une priorité. Je ne citerai que quelques-unes des principales actions menées par le Parlement albanais.

L'approbation d'une réforme électorale et administrative a marqué une étape importante dans l'amélioration des services locaux. Les précédentes élections locales ont prouvé le succès de cette réforme. Autre initiative particulièrement importante, il y a 20 mois, nous avons mis en place une commission parlementaire ad hoc et un groupe d'experts de haut niveau afin de préparer la voie à une réforme majeure de notre système judiciaire. Je suis heureuse d'annoncer qu'en juillet dernier après de longs débats politiques, les 140 membres du Parlement albanais ont approuvé tout un ensemble de réformes constitutionnelles. Plus récemment, nous avons décidé de réviser la législation et nous espérons parvenir à respecter le calendrier prévu – à savoir fin septembre. Grâce à une justice plus efficace, nous devrions obtenir des résultats plus tangibles dans notre lutte contre la corruption, contre

le crime organisé et contre d'autres phénomènes affectant notre région et au-delà. Ces réformes sont conformes à l'agenda de l'Etat de droit et de l'intégration paneuropéenne.

La Commission de Venise a joué un rôle crucial dans ce processus, non seulement par ses principes directeurs et ses recommandations sur la manière de faire respecter les normes internationales, mais aussi et surtout pour aboutir à un consensus entre les groupes politiques.

Pour réaliser ces réformes stratégiques, la Commission de Venise nous a apporté une aide décisive. Grâce à la refonte du système judiciaire, nous serons mieux à même d'appliquer les normes de droits de l'homme et les valeurs démocratiques consacrées par la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Parlement albanais a renforcé son rôle de surveillance et nous sommes fiers de nos progrès, que l'Union européenne a d'ailleurs su reconnaître. Notre parlement a intensifié sa coopération avec des institutions indépendantes telles que l'Ombudsman, le Commissaire aux droits de l'homme et le Commissaire chargé de la protection contre la discrimination, ainsi qu'avec la société civile et d'autres acteurs et groupes, afin d'assurer que la question des droits de l'homme reste au premier rang de nos priorités. Nous entendons poursuivre sur cette voie et sommes heureux de travailler avec nos partenaires – de travailler avec l'APCE et par le biais de l'APCE –, de renforcer l'Etat de droit et les droits de l'homme et de promouvoir les valeurs démocratiques.

La réunion de la commission de suivi qui doit se tenir à Tirana à la fin du mois sera un autre signe de coopération étroite entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les Etats membres, et je suis sûr que d'autres événements suivront.

M. David USUPASHVILI, Président du Parlement, Géorgie

C'est pour moi un privilège, en tant que représentant du Parlement géorgien, de m'adresser à cet auditoire sur les thèmes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, ainsi que sur la coopération entre nos parlements et le Conseil de l'Europe.

Je représente un pays devenu démocratie depuis tout juste 25 ans. Durant cette période, nous avons beaucoup fait, notamment en termes de démocratie, d'Etat de droit et de droits de l'homme. Je ne peux nommer d'autre institution qui ait davantage contribué aux réalisations de mon pays que le Conseil de l'Europe. C'est une chance que nous ayons pu nous engager dans un processus né en Europe il y a quelque 50 ans.

La Géorgie intervient dans de nombreux secteurs de coopération et, à cet égard, le Parlement géorgien se tient au premier rang des institutions du pays. Ainsi l'adoption de la stratégie nationale des droits de l'homme s'est-elle accomplie en étroite coopération avec des experts du Conseil de l'Europe. Des mécanismes ont été spécialement déployés pour contrôler la mise en œuvre des arrêts et des décisions émanant de la Cour européenne des droits de l'homme. Il est vrai que sans mécanismes de mise en œuvre adéquats, la Convention n'a aucun sens.

Nous suivons les bonnes pratiques des autres parlements et essayons de les mettre en application dans notre pays. Nous faisons tout pour rendre notre parlement plus ouvert et plus accessible aux citoyens. Du reste, je suis fier de pouvoir annoncer qu'à une réunion de représentants parlementaires du monde entier, à Mexico, la Géorgie a reçu le prix d'excellence pour son ouverture législative. Ces progrès ne seraient pas envisageables sans la coopération des institutions du Conseil de l'Europe. Nous sommes résolus à renforcer les relations, mais nous aimerions aussi voir des améliorations des deux côtés. En effet, lorsque nous discutons ici, dans cet hémicycle, à propos de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit, nous paraissions très semblables ; mais une fois de retour dans nos pays respectifs, la situation se présente sous un tout autre jour. Aussi le Conseil de l'Europe doit-il se montrer à la fois plus souple et plus rigoureux dans la mise en application de ses valeurs fondamentales.

Je donnerai un exemple. La Géorgie s'est vue sanctionnée par le Conseil de l'Europe. Deux ans durant, nous n'avons pu accueillir aucun événement de l'Assemblée parlementaire. Pourquoi ? Parce que des députés russes avaient décidé de ne pas observer la loi dans les territoires occupés de Géorgie. Cela s'est produit avant l'Ukraine – avant que l'un des 47 Etats membres ne décide unilatéralement de redessiner les frontières d'un autre. Mais cela s'était d'abord produit en Géorgie et, lorsque notre pays

a tenté de défendre son indépendance et sa dignité, il a été sanctionné. L'affaire s'est déroulée selon les règles et procédures en vigueur, mais je pense qu'il faut nous montrer plus prudents et regarder les tenants et aboutissants de nos actes.

La politique politicienne internationale ne soutient pas l'approche coopérative de la délégation géorgienne à l'Assemblée parlementaire. Nos valeurs font souvent l'objet d'une approche partisane. Nous, jeunes démocraties, devons bénéficier d'une approche de principe plus ferme – par exemple, en ne donnant pas à la Convention différentes interprétations : social-démocrate, chrétienne-démocrate, libérale, verte, etc. Il existe une Convention une et unique ; les droits de l'homme qu'elle énonce doivent être respectés. J'engage nos homologues, qui ont joué un rôle déterminant pour édifier la démocratie en Géorgie, à se montrer plus fidèles aux principes, plus précis et moins partisans pour juger de nos valeurs et de nos normes, mais aussi à rester plus « romantiques » car il y a trop de pragmatisme en ce monde.

(M. Agramunt, Président, remplace M. Thommessen au fauteuil présidentiel.)

M. Pio GARCIA-ESCUDERO-MÁRQUEZ, Président du Sénat, Espagne

Je présenterai, un peu en style télégraphique, quelques idées sur la coopération entre les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe.

Dans tous les pays démocratiques, les parlements défendent les mêmes valeurs que le Conseil de l'Europe. Leur coopération est donc non seulement nécessaire, mais elle se produit de manière naturelle. Le forum le plus évidemment, c'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où se rencontrent beaucoup de députés et de sénateurs espagnols et dont le président est actuellement un sénateur espagnol, M. Pedro Agramunt, ce dont nous sommes très fiers en tant qu'Espagnols. C'est un facteur positif, car cela va favoriser la coopération et une meilleure connaissance des recommandations de l'Assemblée parlementaire dans notre pays.

Je voudrais une fois encore souligner le rôle fondamental des parlements nationaux pour assurer une défense efficace des droits des personnes tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. Cette convention est le cadre essentiel pour promouvoir les trois valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et de tout Etat démocratique : la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Ainsi, dans nos travaux législatifs nous devons non seulement respecter les principes du traité de Rome mais aussi à tout moment être très vigilants et respecter la Convention européenne des droits de l'homme et les arrêts et décisions de la Cour de Strasbourg. A ce titre je me permets de rappeler qu'en 2014 nous avons tenu une grande réunion au Congrès des députés espagnols sur le rôle des parlements nationaux dans l'application des arrêts de la Cour de Strasbourg.

Nos chambres parlementaires peuvent et doivent exercer un important contrôle juridique mais aussi politique. Je voudrais ici souligner l'importance du travail de nos délégués à l'APCE. Qui pourrait mieux qu'eux sensibiliser les différents parlements nationaux à l'importance de rester très rigoureux dans l'exercice de notre mandat qui est d'adopter des lois mais aussi de contrôler l'exécutif. Nous nous engageons à exercer de manière rigoureuse notre mandat et à veiller à ce que les arrêts de Strasbourg et les normes de la convention soient respectés.

Par ailleurs les parlements sont les mieux placés aussi pour sensibiliser l'opinion publique et les médias à l'importance du respect de la convention et de sa jurisprudence. D'où l'importance de réunions comme celle-ci pour mettre en commun notre expérience et être de mieux en mieux à même de nous acquitter de nos missions. Jamais nous ne pouvons nous permettre d'abaisser notre garde. Nous devons défendre nos valeurs fondamentales qui font que chacun nous reconnaît en tant qu'Européens dans le monde. Moins que jamais nous pouvons abaisser notre garde à un moment où nous sommes confrontés à des problèmes pressants comme celui de la crise migratoire dont nous venons de discuter – mais il y en a bien d'autres.

Pour finir, je voudrais encore une fois féliciter l'Assemblée pour son travail et répéter que nous nous engageons à continuer à collaborer avec l'APCE pour que ses recommandations soient de mieux en mieux prises en compte.

(M. Agramunt, Président, remplace M. Thommessen au fauteuil présidentiel.)

M. Angelo FARRUGIA, Président de la Chambre des représentants, Malte

Si nous sommes réunis en ces lieux, c'est parce que tous, nous croyons à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit – la raison d'être de cette Assemblée parlementaire. La promotion de ces concepts et de ces idées est un formidable enjeu pour nous, dans les parlements nationaux, et pour cette Assemblée.

Démocratie, droits de l'homme et Etat de droit se trouvent aujourd'hui confrontés à de redoutables défis qui n'ont rien de nouveau mais dont certains affectent profondément notre continent. Je veux parler des migrations, de la sécurité, du terrorisme, de l'instabilité, des conflits et de la bonne gouvernance. Face à ces défis, les responsables politiques doivent réagir et savoir ne pas se laisser séduire par des tendances nationalistes et des idéologies extrémistes d'intolérance et, même, de haine. Il faut nous montrer plus vigilants vis-à-vis des politiques qui, au lieu de jeter des ponts, créent des barrières et de l'insularité, qui sont prêtes à balayer nos acquis en matière de diversité, d'intégration, de circulation des personnes, de droits individuels et de minorités.

Au fil des décennies, cette Assemblée a déployé des efforts inestimables pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit, ainsi que pour mettre en place des missions d'enquête visant à contrôler les Etats membres soucieux de s'aligner sur leurs obligations d'adhésion, ou bien encore à aider les Etats pouvant rencontrer des difficultés. Je ne manquerai pas de mentionner les récentes visites importantes menées par le Président de l'Assemblée, M. Pedro Agramunt, à Ankara les 1^{er} et 2 septembre, et à Moscou les 6 et 7 septembre, pour rencontrer les autorités de ces deux éminents Etats, compte tenu des événements en cours. L'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme ne doit être invoqué que dans des circonstances extrêmes et, même dans ce cas, avec modération et pas plus longtemps que nécessaire – et certainement pas indéfiniment. Pour garantir l'Etat de droit, les trois branches de l'Etat ont besoin d'un contrôle de l'équilibre des pouvoirs, et la Constitution doit prévoir des mesures de recours, en particulier contre les actions des autorités elles-mêmes. Cette démarche est indispensable pour garantir l'efficacité et l'indépendance des institutions.

Au niveau européen, on ne peut que saluer l'excellent travail accompli par la Cour européenne des droits de l'homme. Une démocratie saine se signale aussi par une presse libre et pluraliste, ainsi que par la protection des journalistes. L'influence et le pouvoir des médias ne cessant de s'accroître, il est d'autant plus important que ce secteur, y compris les canaux médiatiques tels que les blogs politiques, agisse selon les principes d'impartialité, d'objectivité et de véracité.

L'amélioration constante de la démocratie est ce qui sous-tend une bonne gouvernance. Les parlements nationaux ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers ; il reste toujours beaucoup à faire. En ma qualité de président de la Chambre des représentants, je n'ai eu cesse d'œuvrer pour étendre l'accès des citoyens au travail parlementaire par différents moyens – diffusion vidéo des séances et des commissions parlementaires, chaîne télévisée gratuite, publications périodiques consacrées à ce travail. En outre, notre règlement intérieur fait l'objet d'une révision permanente afin de mieux refléter les pratiques en cours, notamment l'efficacité et le rôle de l'opposition.

Ces dernières années, nous avons promulgué la loi sur les lanceurs d'alerte et la loi sur le financement des partis politiques, supprimé la prescription pour actes de corruption politique et, enfin, pris des mesures pour minimiser la lenteur de la justice, notamment afin de renforcer le rôle de la Commission pour l'administration de la justice. Il me tarde de voir mettre en place, cette année, le commissariat pour la déontologie de la vie publique (*Office for the Commissioner for Standards in Public Life*). En dehors des séances plénières, les commissions parlementaires (la commission sur les comptes publics, par exemple) jouent un rôle important pour demander des comptes aux autorités. Les ONG, les parties intéressées et la société civile, entre autres, jouent également un rôle essentiel.

Le parlement, qui, par définition, représente les citoyens et la société en général, a la difficile mission centrale d'essayer de trouver un juste équilibre entre les intérêts différents et parfois contrastés. En matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit, on ne peut jamais regarder derrière soi et se dire qu'on en a fait assez mais nous devons tous nous efforcer non seulement de préserver les réalisations déjà obtenues mais d'atteindre de meilleurs standards.

M. Jānis VUCANS, Président de l'Assemblée des Etats baltes

C'est pour moi un honneur de participer à la Conférence européenne des présidents de parlement, et de représenter l'Assemblée des Etats baltes, l'organisation parlementaire de trois pays baltes : l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie.

Je vous remercie, Monsieur le Président Agramunt, d'avoir invité notre délégation à cette importante conférence.

Ce jour et ce lieu sont parfaitement choisis pour discuter des valeurs fondamentales de l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Les parlements jouent un rôle crucial pour protéger et soutenir les valeurs fondamentales de nos sociétés. Les parlements démocratiquement élus sont l'unique voix du peuple ; leur responsabilité vis-à-vis du peuple est la fondation du système démocratique. Nous tous réunis en ce jour savons pertinemment qu'il est nécessaire que les parlementaires n'aient cesse de rechercher des moyens de renforcer les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, ainsi que de promouvoir ces principes dans notre maison européenne.

Face aux défis, existants et nouveaux, que l'Europe doit relever pour protéger la sécurité, la démocratie et le bien-être de nos nations, même les pays les plus développés en sont venus à revoir leurs politiques afin de faire face à une situation en rapide évolution. J'ai confiance... Ces nouvelles difficultés ne sauront pas nous détourner de nos objectifs ; bien au contraire, elles ne feront que nous fortifier dans notre détermination en faveur de la coopération et de l'unité.

Parce que l'Europe se trouve confrontée à une pluralité de défis, l'un succédant à l'autre, il est important de ne pas oublier nos politiques à long terme. La difficulté réside dans le fait que nous devons faire face à tous les problèmes en même temps. Il n'empêche, cela ne doit pas servir de prétexte pour revenir sur certains engagements et certains accords.

La stabilité en Europe dépend de notre bonne coopération avec les voisins orientaux de l'Union européenne. Il est important d'aider les pays du partenariat oriental de l'UE à renforcer les démocraties qui se mettent difficilement en place.

Une démocratie forte et durable ne naît pas du jour au lendemain. Autant la compréhension peut se faire vite, autant la mise en œuvre prend du temps. À long terme, il est indubitable qu'une démocratie bien enracinée est l'idéal pour les citoyens d'un pays. Sans compter que la confiance des citoyens améliore l'ambition sociale et le bien-être national.

Aider les pays du partenariat oriental à renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit, telle est la réponse de l'Assemblée des Etats baltes face aux enjeux nouveaux et existants auxquels nos sociétés se trouvent confrontées. La coopération parlementaire entre l'Assemblée des Etats baltes et l'Assemblée parlementaire du GUAM – c'est-à-dire la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldova – vise à promouvoir le développement démocratique en ce qui concerne les droits de l'homme et le respect de l'Etat de droit.

Hormis une coopération active avec ces quatre pays, depuis 2007, le Conseil nordique et l'Assemblée des Etats baltes travaillent, aux côtés d'ONG et d'organisations de défense des droits de l'homme du Bélarus, à promouvoir la démocratie. Nous saluons chaleureusement l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour le soutien qu'elle apporte à la diffusion des valeurs européennes vers notre pays voisin, le Bélarus.

Les Etats baltes ont regagné leur indépendance il y a 25 ans. Nous sommes très reconnaissants à nos alliés européens, notamment à nos amis nordiques, qui nous ont aidés à restaurer l'indépendance, à édifier nos Etats et à développer la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Nous continuerons de renforcer ces valeurs fondamentales dans nos pays et, par une coopération dans le cadre de l'Assemblée des Etats baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie s'emploieront à les promouvoir au-delà de nos frontières européennes.

Mme Ankie BROEKERS-KNOL, Présidente du Sénat (Eerstekamer), Pays-Bas

À maints égards, l'Europe – en particulier le Conseil de l'Europe – a montré l'exemple dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Ces trois éléments forment le fondement de nos sociétés ouvertes et de notre richesse. Ils sont la principale raison qui incite tant de gens à risquer leur vie pour venir sur notre continent ; pour autant, nous ne devons pas considérer ces éléments comme acquis. Les parlements jouent un rôle crucial dans la protection de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme. Pour réussir, ils doivent d'abord intégrer pleinement la notion d'Etat de droit.

Qu'est-ce que cela signifie ? Généralement parlant, un Etat de droit est un Etat dans lequel le pouvoir est réglementé et limité par la loi – un Etat où les citoyens savent que le gouvernement les traitera en toute équité. Avant tout, il s'agit d'un Etat où chacun a accès à une justice indépendante et impartiale, et où les décisions de justice sont appliquées et respectées par le gouvernement.

Ce sont là des principes que nous, parlementaires, devons défendre, même (ou surtout) lorsqu'il est plus facile de détourner les yeux pour adopter une législation qui leur porte atteinte. Ces deux dernières années, ce risque a failli se concrétiser avec l'adoption d'un certain nombre de lois anti-terrorisme. Les effroyables actes de terreur survenus en Europe sèment la peur dans nos sociétés. Cette peur a favorisé une incitation à enfreindre des droits humains fondamentaux tels que le droit à la vie privée, la liberté de culte et la non-discrimination. Ainsi sont outrepassés des principes juridiques fondamentaux tels que la non-rétroactivité de la loi et l'*habeas corpus*.

Je comprends la nécessité de contrôler la situation. Je comprends le besoin de sécurité. Cependant, je tiens à rappeler qu'il est dans notre intérêt commun de faire respecter l'Etat de droit et les droits de l'homme ; faute de quoi nous perdrons l'objet même que nous tentons de protéger. Au lieu d'essayer de promulguer une nouvelle législation, nous devons explorer les nouvelles possibilités que nous offre la législation actuelle et, s'il y a lieu d'adopter une nouvelle législation, c'est à nos parlements nationaux de veiller à ce qu'elle respecte les principes élémentaires de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit.

C'est aussi à nos parlements de veiller à ce que nos gouvernements mettent en application les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. C'est à nos parlements nationaux de prendre au sérieux les recommandations et les critiques émanant d'institutions telles que le GRECO.

Droits de l'homme, démocratie et Etat de droit sont les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, et nous devons y travailler constamment.

Notre intérêt à agir ainsi dépasse nos propres frontières car, comme la stratégie globale de l'UE le souligne à juste titre, rester fidèle à nos valeurs déterminera notre crédibilité et notre influence à l'extérieur.

M. Jean-Claude GAUDIN, Vice-Président du Sénat, France

La démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit sont des valeurs que partagent le Conseil de l'Europe et ses Etats membres. Naturellement, nos parlements nationaux y adhèrent aussi. Ils contribuent à les mettre en œuvre sur le plan intérieur en votant des lois et ils participent aussi à leur diffusion au niveau international, en particulier par la diplomatie parlementaire à laquelle le Sénat français est très attaché sous l'impulsion de son Président, M. Gérard Larcher. A cet égard, les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont un rôle spécifique à jouer. Ils disposent d'un mandat à la fois national et européen. L'hémicycle où nous nous trouvons est le lieu de rencontre et d'échange de parlementaires issus de 47 pays aux cultures et aux pratiques éventuellement différentes mais qui apprennent à travailler ensemble et contribuent à promouvoir nos valeurs européennes.

Mes chers collègues, la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit font aujourd'hui l'objet d'attaques en règle, parfois sous couvert de discours religieux. La France est une République laïque, elle ne saurait tolérer certaines dérives ni certaines provocations. Dans le contexte périlleux qui est celui de la France, avec des attentats meurtriers, des mesures exceptionnelles s'imposent. La France vit depuis plusieurs mois maintenant sous l'état d'urgence. Cet état d'exception vise à mieux protéger non seulement la population, mais aussi la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit, des

valeurs remises en cause par les terroristes. Atteindre l'équilibre optimal entre Etat de droit et état d'urgence est un exercice délicat. C'est précisément parce que la France est une démocratie et un Etat de droit que l'Etat d'urgence est soumis à un contrôle parlementaire. Au Sénat français la commission des lois a institué un comité de suivi de la mise en œuvre de l'état d'urgence au sein duquel chaque groupe politique est représenté. Ce comité de suivi a pour objectif de vérifier que les mesures prises par l'exécutif restent proportionnées et ne donnent lieu à aucune dérive. La démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit sont des valeurs trop importantes pour ne pas les défendre quand la situation l'exige.

M. Albert FRICK, Président, Landtag des Fürstentums, Liechtenstein

Permettez-moi, d'ores et déjà, de remercier le Conseil de l'Europe et, en particulier, l'Assemblée parlementaire, conscience de l'Organisation et gardienne de ses valeurs, d'avoir organisé cette conférence et d'avoir déployé ses efforts en ces temps difficiles pour l'Europe.

Pour le Liechtenstein et pour notre parlement durant nos 38 années d'adhésion, le Conseil de l'Europe a été non seulement un symbole de reconnaissance internationale mais, avant tout, l'organisation de défense des droits de l'homme dont nous partageons les valeurs : démocratie, droits de l'homme et Etat de droit.

Les 12 derniers mois ont effectivement marqué un tournant dans la sécurité de l'Europe. Les récentes attaques dévastatrices menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ont ciblé des valeurs européennes. L'Europe doit s'unir pour combattre le terrorisme sur la base des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Nous tenons à rappeler sa condamnation résolue et inconditionnelle de toutes les formes d'extrémisme violent et de terrorisme, ainsi que sa profonde compassion pour les victimes de ces actes.

Nous réaffirmons notre engagement à contribuer autant que faire se peut au combat contre cette violence barbare, notamment par le biais d'une coopération nationale, régionale et internationale. Le climat d'incertitude, surtout lorsqu'il s'accompagne d'une précarité économique, fait le lit du nationalisme et de la xénophobie. On assiste à une montée des crimes de haine, de l'antisémitisme et de l'islamophobie et, parallèlement, au déclin de la confiance dans l'Etat et dans les institutions européennes.

Autre sujet de grave préoccupation : la crise des réfugiés. Nous devons tous nous sentir en demeure de trouver des solutions à long terme acceptables, et tous, nous devons faire montre de solidarité. Quant à la situation dans les zones de conflit européennes, elle continue de susciter notre profonde inquiétude. Nous condamnons le massacre d'un grand nombre de civils, et nous appelons toutes les parties aux conflits à respecter le droit international humanitaire et à faire tout leur possible pour parvenir à une paix durable.

Nous constatons avec un profond désarroi qu'il reste des territoires s'opposant absolument à tout contrôle quant au respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Partout dans le monde, les démocraties se sentent de plus en plus exposées à toute une série de menaces. La peur – en particulier celle suscitée par les attaques violentes – déstabilise les sociétés. La liberté d'expression est en danger sur notre continent. Dans les Etats membres, les journalistes se trouvent en butte à des menaces et la législation anti-terrorisme est utilisée pour restreindre leurs droits.

En notre qualité de parlementaires, nous jouons un rôle crucial. Or, le pouvoir va de pair avec la responsabilité. C'est tout spécialement dans les temps d'incertitude que nous devons prendre la défense des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : démocratie, droits de l'homme et Etat de droit. Nous devons faire respecter les grandes réalisations du Conseil de l'Europe : la Convention européenne des droits de l'homme et une Cour européenne des droits de l'homme forte.

Lord McFALL OF ALCLUITH, Vice-Président de la Chambre des Lords, Royaume-Uni

Vous me voyez enchanté d'assister à cette conférence et de représenter le président de la Chambre des Lords, Lord Fowler, retenu aujourd'hui à la Chambre.

La situation actuelle en Europe et dans le monde nous rappelle que nos structures démocratiques sont fragiles et qu'elles nécessitent une constante attention, pas seulement dans les domaines de la

démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Les enjeux sont nombreux, en particulier face au terrorisme et à la crise des réfugiés. Il est crucial de coordonner notre action afin de préserver les droits fondamentaux en tout temps, bons et mauvais. Il est impératif que les parlements nationaux œuvrent ensemble, ainsi qu'avec des pays tiers, autour d'objectifs communs pour tenter de résoudre la crise actuelle.

Notre assemblée, en ce jour, est symbolique car nous nous sommes engagés à partager nos expériences et à apprendre les uns des autres. La protection des droits de l'homme et de l'Etat de droit est la clef de voûte de notre démocratie, ainsi que celle des conventions du Conseil de l'Europe ; nous devons sans faillir les faire respecter. Nous désirons vivement comprendre l'approche adoptée par d'autres à l'égard de ces questions fondamentales.

Dans notre parlement, nous avons la ferme conviction qu'un examen rigoureux et minutieux de la législation s'impose en permanence. À la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords, démocratie, droits de l'homme et Etat de droit font l'objet de l'attention spéciale de commissions – notamment, depuis 2000, de la commission mixte des droits de l'homme. Toutes les lois sont rigoureusement examinées afin que soit déterminée leur portée au regard des droits de l'homme.

Il nous faut viser plus haut et améliorer la situation des droits de l'homme. À la Chambre des Lords, la sous-commission des affaires intérieures de l'UE a récemment produit un important rapport sur l'identification des enfants migrants non accompagnés. Elle a insisté sur la nécessité d'une coopération entre les gouvernements britannique et français pour améliorer la situation. Intégrer les droits de l'homme au travail des commissions, voilà un moyen simple et efficace de maintenir les libertés fondamentales sur le devant de la scène.

Dans son manifeste 2015, le parti conservateur a promis de remplacer la loi sur les droits de l'homme (*Human Rights Act*) par une déclaration des droits (*Bill of Rights*). La sous-commission de la justice de la Chambre des Lords a alors mené une enquête de sept mois, soumettant la question à un examen approfondi. En mai, dans son rapport, elle a clairement demandé au gouvernement de reconsidérer ses propositions.

La réponse du gouvernement sera débattue à la Chambre des Lords très prochainement. Une telle démarche permet de faire barrage aux actions gouvernementales et prouve que les partis, en coopérant par-delà le clivage politique, sont là pour promouvoir et faire respecter les droits de l'homme. Il se peut que nos avis divergent par ailleurs mais, à cet égard, nous restons résolument unis. Il me semble qu'en ce jour, l'Assemblée envoie un signal au reste du monde : ensemble, nous sommes fermement déterminés à protéger et à améliorer les précieux éléments constitutifs d'une société qui se veut juste et démocratique.

Mme Christa MARKWALDER, Présidente du Conseil national, Suisse

« Les parlements nationaux sont les garants des droits de l'homme en Europe » : cette phrase figure dans la résolution 1823 de l'Assemblée parlementaire. Vous me direz que c'est une lapalissade, c'est une évidence, les députés ne sont-ils pas justement là pour défendre les droits et libertés de tous les citoyens et citoyennes. Franchement, est-ce vraiment ainsi que sont considérés les parlements ? Dans la résolution que j'ai citée on dit aussi à juste titre que souvent les parlements sont court-circuités alors que ce sont eux qui devraient être au centre des opérations, qui devraient jouer le rôle clé. C'est nous qui sommes en contact avec l'opinion publique, qui élaborons et adoptons les lois, qui contrôlons les gouvernements et qui contribuons à ratifier les traités internationaux.

Il est vrai que si l'on compare avec ce qui se passe ailleurs dans le monde on peut dire que le système européen de protection des droits de l'homme est certainement le meilleur, mais il n'est pas parfait. Ce système s'est mis progressivement en place au cours des siècles, depuis l'Antiquité, avec évidemment des hauts et des bas. Et c'est sur les ruines de l'Europe, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale que l'on s'est mis d'accord sur un socle en termes de droits et de libertés. Cette convention européenne des droits de l'homme a été un tournant dans l'histoire de la civilisation. Depuis 66 ans elle défend et protège les droits de l'homme mais aussi les libertés fondamentales et contribue à renforcer les codes de procédures. La Cour de Strasbourg reste une institution unique au monde. Les citoyens de 47 pays peuvent s'adresser à cette Cour s'ils ont le sentiment que leurs droits ou leurs libertés sont bafoués par une loi nationale ou une jurisprudence nationale.

Il est vrai que parmi tous les arrêts de la Cour nous avons parfois du mal à en comprendre certains. N'empêche, tous ces arrêts contribuent à renforcer sans cesse davantage les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Europe. Je pars du principe que les juges de Strasbourg sont conscients de leurs responsabilités et feront preuve de la modération nécessaire et ne s'immisceront dans les législations nationales que si vraiment des principes essentiels relatifs aux droits de l'homme sont en jeu. Ce n'est qu'ainsi d'ailleurs que nos opinions publiques, nos sociétés continueront à respecter les décisions de la Cour de Strasbourg.

On annonce maintenant que l'on va inscrire le principe de la subsidiarité dans le préambule de la convention. Je pense que c'est une bonne chose, car cela renforcera l'importance de ce principe.

J'ai parlé au présent, et c'est à dessein. Encore une fois, je dis que notre système est certainement le meilleur au monde. Seulement, depuis quelque temps, même en Europe il y a des violations et même la convention est aujourd'hui remise en cause en tant qu'instrument essentiel de défense des droits et libertés fondamentales, et ce même en Suisse, ce qui m'inquiète beaucoup.

Notre continent vit des heures difficiles, l'époque est agitée, les gens ont peur, le terrorisme, les migrations, la peur du déclin social, du chômage, ces problèmes font tous les jours la une de nos médias, la politique est de plus en plus polarisée, les gouvernements et les parlements doivent faire face à des défis croissants. Il n'est pas facile de trouver les solutions les plus justes pour rassurer les populations. Que les populations soient inquiètes, c'est normal, c'est logique. Mais attention, on ne peut pas remettre en cause les grands principes de la Cour européenne qui, depuis 66 ans, protège les individus contre l'arbitraire de l'Etat. En réalité la démocratie et les droits de l'homme ne sont vraiment forts que s'il y a une véritable volonté de les défendre : je cite là Barbara Prammer, Présidente du Conseil national autrichien qui nous a quittés beaucoup trop tôt.

En tant que parlementaires, nous sommes là pour défendre nos concitoyens et concitoyennes chaque fois que leurs droits et libertés peuvent être menacés. J'espère qu'à l'avenir encore les parlements européens continueront encore à défendre vigoureusement ces droits et libertés.

M. Trajko VELJANOSKI, Président de la Sobranie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Depuis sa création, le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe a mis en place une pratique de protection et de développement des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, renforçant la démocratie et en créant des normes juridiques communes. Le Conseil de l'Europe est l'organisation qui se trouve dans la meilleure position pour traiter de manière effective des droits de l'homme, de la démocratie, de l'Etat de droit en ayant à sa disposition toute une série de normes et de méthodologies de coopération dans différents domaines. Cette organisation peut mobiliser facilement des acteurs clés en Europe pour un objectif commun. Les gouvernements, grâce au Comité des ministres, les parlements grâce à l'Assemblée parlementaire, les collectivités locales et régionales grâce au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et aussi les organisations non gouvernementales grâce à la Conférence internationale des ONG.

Le Conseil de l'Europe est en particulier l'organisation qui a permis d'initier l'intégration euro-atlantique et européenne de la République de Macédoine dès 1993 avec le statut d'invité spécial de l'Assemblée, suivi en 1995 du titre de membre à part entière. Lors de nos réformes économiques et sociales, nous vivions un temps difficile où il s'agissait d'adopter des centaines de lois, nous avons reçu une assistance dont nous sommes très redevables à l'Assemblée parlementaire, à la Commission de Venise et d'autres organes spécialisés du Conseil de l'Europe, dans le cadre de nombreux projets importants liés au développement du parlementarisme et de la démocratie dans notre Etat. Une aide d'une grande valeur. On peut dire d'une manière symbolique que la porte de la famille de l'UE nous a été ouverte par la plus ancienne organisation européenne, celle qui représente 800 millions d'Européens.

En 2010, la République de Macédoine a présidé le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour la première fois. C'était l'année du soixantième anniversaire de l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme. Cette convention est pour ainsi dire le joyau de la couronne du Conseil de l'Europe. Pendant notre présidence de six mois, nous avons montré que nous étions préparés, que nous avons les capacités de contribuer de manière active à la résolution des crises que rencontre le Conseil de l'Europe.

Nous avons apporté la contribution la plus importante que nous pouvions fournir à la promotion des valeurs et des normes de l'organisation pour la rendre plus pertinente sur la scène internationale. En tant qu'assemblée, nous continuons à déployer nos efforts pour confirmer notre rôle en tant que pilier clé de la démocratie au sein de la société. Notre partenaire naturel, l'Assemblée parlementaire, est un élément capital de notre développement démocratique.

Les délégations de l'Assemblée de la République démocratique de Macédoine envoyées à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont depuis 1995, date à laquelle notre pays est devenu membre à part entière, ont participé activement aux travaux des commissions et aux séances plénières. A l'heure actuelle nous faisons partie du dialogue post-monitoring. Nous constatons que nos réformes ont pu véritablement bénéficier de notre appartenance à l'organisation. Nous participons à de nombreux forums du Conseil de l'Europe. Nos représentants étatiques sont également très actifs dans les organes spécialisés. Cela montre notre engagement en faveur d'une société basée sur les principes et valeurs de la plus ancienne des organisations européennes.

Chers collègues, je crois que vous serez d'accord pour dire que les libertés civiles, les droits de l'homme, la démocratie ne sont jamais pleinement mis en œuvre où que ce soit car il s'agit d'un processus qui est toujours en cours. Le Conseil de l'Europe est une institution qui fournit des instruments juridiques extrêmement utiles pour trouver les bonnes réponses aux problèmes modernes. Les recommandations du Conseil de l'Europe ont toujours été utilisées pour soutenir le développement démocratique de mon pays. Nous considérons que la période à venir est particulièrement importante pour l'intégration européenne. Nous connaissons des défis à tout moment, mais nous voulons aussi renforcer notre société multiculturelle, multiconfessionnelle. Il y a des réformes clés qui nous attendent encore. Nous voulons améliorer nos relations avec nos voisins et participer de manière constructive à la résolution des questions bilatérales encore en suspens.

Aujourd'hui nous célébrons 25 ans d'indépendance et presque 21 années d'adhésion au Conseil de l'Europe. Nous pouvons conclure que nous avons un bilan positif avec des résultats de taille en matière de respect des droits fondamentaux, des libertés fondamentales ainsi que dans la mise en œuvre des principaux objectifs et normes de l'organisation. Je suis fier de dire que les valeurs du Conseil de l'Europe sont largement acceptées par les citoyens de la République de Macédoine.

M. Florin IORDACHE, Président de la Chambre des députés, Roumanie

Il est vraiment important de se rappeler que si nous respectons les valeurs des droits de l'homme et de la démocratie, nous construisons des sociétés plus stables. C'est une précondition pour le développement économique. Nous ne devons pas choisir entre nos valeurs et notre prospérité. Au contraire nous devons protéger nos valeurs afin de protéger le progrès économique.

Dans ce contexte je voudrais vous rappeler comment mon pays s'est développé. Il y a 26 ans la Roumanie vivait ses premiers mois de démocratie après le communisme. On a alors découvert avec tristesse et indignation des violations des droits de l'homme dans notre pays. En 1993 nous sommes devenus un membre associé de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cela a représenté un moment important pour notre histoire moderne et pour l'évolution de notre pays. A présent, la Roumanie est un Etat membre de l'Union européenne et une des démocraties les plus stables et les plus matures de notre région. Je suis convaincu que cette évolution positive a été rendue possible par les leçons que nous avons apprises au sein de l'APCE. Notre réussite sur le plan économique est due dans une large mesure à l'intégration européenne, à la création de nouvelles institutions et à la lutte contre la corruption.

Permettez-moi de continuer avec quelques remarques sur le cadre institutionnel de notre parlement mis en place pour protéger les droits de l'homme.

Dans les deux chambres du Parlement roumain des commissions pour les droits de l'homme veillent à ce que la législation soit conforme aux normes dans ce domaine. Comme vous le savez, cela représente un des moyens les plus efficaces pour intégrer dans la législation nationale les valeurs de la Convention européenne des droits de l'homme.

La commission des pétitions est l'autre organisme parlementaire qui s'intéresse à tous les abus de la part des autorités de l'Etat. En observant les recommandations de l'APCE, nous avons créé une commission sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

L'institut sur les droits de l'homme est un institut indépendant qui a été créé à l'initiative du Président de la Chambre des députés.

En ce qui concerne l'égalité des genres et la protection des femmes contre toutes les formes de violences, la Roumanie a récemment signé et ratifié la convention d'Istanbul. Une étape importante à cet égard a été le séminaire organisé par notre parlement avec le réseau de Femmes sans violences. Des parlementaires de la région, des experts, des représentants du gouvernement et des ONG ont pris part à cet événement. Le Premier ministre roumain a envoyé un message fort de soutien. Quelques mois plus tard la convention a été signée. L'année dernière, elle a été ratifiée.

Il reste bien sûr encore beaucoup à faire, mais nous sommes sur la bonne voie. Les développements positifs de notre pays ont été reconnus au niveau européen.

Au niveau de l'Union européenne, comme vous le savez probablement, la Roumanie est suivie de près par la Commission européenne dans le cadre du mécanisme de coopération et de vérification. Le Président de la Commission a annoncé la possibilité de mettre fin au suivi de notre pays au cours de son mandat. Cela représente un grand succès qui signifie que les institutions de notre pays appliquaient les normes les plus élevées dans le respect de l'Etat de droit et dans la lutte contre la corruption.

M. Einar GUDFINNSSON, Président de l'Althingi, Islande

Je remercie M. Nestor et Mme Gojković pour leurs excellentes présentations, ainsi que les autres collègues qui ont pris la parole pour leurs interventions.

La démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit sont les principaux piliers sur lesquels le Conseil de l'Europe a bâti ses fondations. Ce sont là les trois valeurs fondamentales qui doivent, à tous, nous tenir le plus à cœur et nous inspirer dans notre travail de législateurs.

La démocratie, et l'état de la démocratie, sont des sujets qui me taraudent l'esprit depuis quelques mois. Comment exécuter au mieux la volonté du peuple ? Comment pouvons-nous garantir les processus démocratiques ? La démocratie représentative reste le modèle suivi par la majorité de nos systèmes politiques, bien que la démocratie directe ait été pratiquée, parfois avec des effets imprévus – ainsi le référendum sur le Brexit en Grande-Bretagne et, aux Pays-Bas, sur les relations de l'UE avec l'Ukraine.

Quels que soient les modèles de démocratie, directe ou représentative, de nombreux facteurs influent sur les résultats démocratiques. La participation électorale est un élément important qui doit tous nous préoccuper. Autre facteur : ce que l'on pourrait appeler le mécontentement des électeurs. Il arrive, en effet, que le résultat d'un référendum ne soit pas seulement une réponse à telle ou telle question, mais un signe de malaise vis-à-vis de ceux qui ont posé la question – à savoir le gouvernement en place. Cela vaut pour les élections générales, lorsque les électeurs tournent le dos à l'ordre établi.

Il est intéressant de noter que la participation politique suit aujourd'hui une autre voie. Au lieu de chercher à participer au sein même de partis politiques en place, les gens se tournent vers d'autres moyens ; par exemple, en participant à d'autres groupes exprimant leur opinion par le biais des médias sociaux. Cette situation pose à la vie politique des défis inédits, que les partis politiques se doivent de relever et de prendre en compte.

Promouvoir la démocratie et encourager activement la participation électorale, voilà une tâche ardue qu'il nous faut tous prendre au sérieux. Les démocraties bien en place peuvent contribuer à améliorer la démocratie dans les jeunes démocraties. Le groupe nordique-balte s'est engagé en faveur de cette mission depuis des années.

Je félicite le Conseil de l'Europe pour ses efforts d'observation des élections, ainsi que les membres de nos parlements qui ont pris part à cette tâche. L'observation des élections n'est pas seulement nécessaire dans les « jeunes » démocraties, mais aussi dans les démocraties établies. Ainsi une proposition de loi a-t-elle été soumise au Parlement islandais, l'Althingi, pour faciliter l'observation des élections en Islande.

En ce qui concerne les droits de l'homme et l'Etat de droit, je pense moi aussi que la Convention européenne des droits de l'homme est d'une importance considérable. Elle a inspiré l'Islande lorsque, dans les années 1990, un nouvel article consacré aux droits de l'homme a été introduit dans notre Constitution. J'invite instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe à tenir les engagements pris dans le cadre de la Convention, et je tiens à souligner que l'introduction de la peine capitale, par exemple, ne peut en aucun cas être compatible avec l'adhésion au Conseil de l'Europe et avec notre engagement à respecter les droits de l'homme.

Les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme ont eu un impact sur l'Islande, tout particulièrement pour clarifier la séparation entre les pouvoirs, exécutif et judiciaire, ce qui a renforcé l'Etat de droit.

Pour ce qui est d'optimiser l'interaction entre l'APCE et les parlements nationaux, je préciserai que dans mon parlement, nous consacrons une séance plénière spéciale au travail des délégations internationales, notamment celle de l'APCE. Les discussions sont fondées sur les rapports des délégations, lesquels énumèrent dans une annexe les résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire. Cette réunion officielle, la seule mentionnée au calendrier parlementaire, est l'occasion pour les membres islandais de l'APCE de soumettre des questions urgentes à l'attention du parlement.

M. Darko PAJOVIĆ, Président de la Skupština, Monténégro

Je remercie les orateurs pour leurs stimulantes interventions. C'est pour moi un grand honneur de pouvoir prendre la parole à cette prestigieuse conférence sur des sujets aussi intéressants qu'importants.

Dans l'histoire européenne moderne, la civilisation occidentale est fondée sur la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Par le biais du processus d'intégration européenne et euro-atlantique, le Monténégro fait tout pour confirmer son appartenance à cette civilisation. Le respect des principes fondamentaux de l'Etat de droit est le sésame requis pour rejoindre le cercle des Etats civilisés.

Ce n'est pas seulement la qualité du système juridique d'un Etat qui dépend étroitement de l'application constante de l'Etat de droit ; c'est aussi sa légitimité. Nous, au Monténégro, sommes parfaitement conscients que la justice, le développement social, le progrès économique et l'amélioration de la vie des citoyens, ne peuvent être assurés sans démocratie ni Etat de droit. L'Etat de droit est la meilleure méthode pour améliorer l'environnement de sécurité dans toute la région des Balkans occidentaux.

Dans un système politique démocratique, le parlement joue un rôle stratégique pour représenter les opinions de l'électorat, mais aussi pour que le processus législatif contrôle le pouvoir exécutif au nom du peuple. La manière dont le parlement parvient à s'acquitter de ces importantes responsabilités, voilà qui peut offrir l'environnement propice à la santé d'une démocratie, notamment nos jeunes démocraties dans les Balkans.

Le bon fonctionnement des parlements de cette région est une condition indispensable pour adhérer à l'Union européenne. L'adoption de nouvelles normes législatives dépend beaucoup de la capacité de l'élite politique à intégrer et à appliquer les règles démocratiques de la prise de décision. Par conséquent, la démocratie et l'Etat de droit passent d'abord par nous, représentants élus du peuple. Nous sommes ceux qui doivent donner l'exemple. Le Parlement monténégrin joue un rôle crucial pour contrôler le cours des négociations d'adhésion à l'UE, ainsi que pour harmoniser notre législation avec l'acquis de l'UE.

Nous avons sans cesse amélioré nos travaux parlementaires. Nous savons pertinemment qu'il nous faut travailler à renforcer nos capacités de supervision et d'administration. Nous savons que nous attend une montagne de défis et de travail pour fortifier l'Etat de droit et établir une démocratie opérationnelle. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires européens et euro-atlantiques du constant soutien qu'ils apportent pour nous aider à atteindre cet objectif.

En établissant un gouvernement avec la confiance des électeurs, le Monténégro a fait montre de maturité démocratique et a su résoudre des difficultés politiques autour d'une table, sans l'aide de médiateurs – ce qui n'arrive pas souvent dans la région instable des Balkans. Je vous rappelle qu'il y a

seulement une décennie nous avons renouvelé notre indépendance de manière pacifique et démocratique, par la seule voie référendaire.

Le Parlement monténégrin a exercé sur l'ordre démocratique une influence positive dans ses travaux antérieurs, notamment en termes de transparence et d'inclusion de la société civile, ce qui a été enregistré dans les documents officiels de l'Union européenne et d'organisations de la société civile. Le Parlement monténégrin reste ouvert à toute coopération pouvant accélérer la réalisation de ses objectifs stratégiques : une adhésion pleine et entière à l'UE et à l'Otan.

Je remercie le Conseil de l'Europe d'avoir accueilli tous ses membres et de leur avoir apporté une aide concrète dans le but de protéger et de renforcer l'Etat de droit et la démocratie en ces temps difficiles que traverse l'Europe. Nous avons la responsabilité conjointe de renforcer les systèmes de protection des droits de l'homme déjà en place en Europe, ainsi que d'assurer la confiance en la sécurité.

Le Président

Cette intervention conclut notre débat sur ce thème. Je remercie les orateurs qui ont introduit le thème et tous ceux qui ont participé au débat.

Prochaine séance, demain vendredi à 10 heures.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h10)